

La souris qui accouche d'un bœuf...(Fontsante , encore et toujours)

Un projet disproportionné par rapport aux besoins locaux et irrespectueux de notre environnement .

Dans leur sagesse, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, ont cherché à améliorer la gestion des déchets. A la page 76 du document d'orientation et d'objectif du SCoT adopté le 17 décembre 2017, figure une « *Etude sur la mise en place de la redevance incitative et une solution locale pour les déchets du BTP (notamment le site de Fontsante pour 9,1 ha) et leur reconversion en matériaux alternatifs routiers.* » Il s'agissait bien de trouver une solution pour recycler les déchets du BTP locaux responsables de nombreuses décharges sauvages.

C'est devenu un projet d'usine d'une ampleur gigantesque-sur 50 ha- qui s'agrandira probablement, si le projet voit le jour. Rien à voir avec le souci initial de nos édiles de la Com Com !

Le Projet de Valorpôle Fontsante concerne désormais le Bassin de vie couvrant les Alpes Maritimes et le Var, pour **400 000 tonnes annuelles** de déchets produits par les entreprises (bâtiment, travaux publics, centre commerciaux...) et par les ménages qui se répartiront de la façon suivante :

- ⤴ 100 000 t. de déchets dits non dangereux (dont l'amiante classé comme tel) seront stockés pour toujours sur une membrane constituée de couches de bétons et plastiques (plateforme de stockage des déchets non dangereux = ISDND)
- ⤴ 100 000 t. de mâchefer, issu de l'incinération des déchets ménager. Ils proviendront principalement de l'Usine St Isidore à Nice et de l'usine d'incinération d'Antibes. Ils seront facturés à l'entrée par Suez au prix de 160 € la tonne. Ces déchets sont stockés pour maturation pendant 6 mois dans des bâtiments avec traitement chimique . 92% devraient repartir (s'ils trouvent preneurs à 80 € la tonne) pour des sous-couches routières. 8% de ces déchets, dits ultimes, partiront dans la plateforme ISDND .
- ⤴ 100 000 t. de déchets, dits inertes, seront stockés pour toujours sur la zone ISDI (installation de stockage des déchets inertes). Au titre des déchets inertes admissibles dans une ISDI, figurent le produit des terrassements à l'exclusion des terres polluées.
- ⤴ 100 000 t. de déchets divers (déchets verts, papiers plastiques, terres polluées, limons, bétons) seront triés, recyclés et revendus, s'ils trouvent preneurs .

Un Projet imposé par le haut, peu respectueux de la démocratie locale,

Ce projet est aujourd'hui traité par l'Etat mais il semble passé entre les mailles du filet des instances de concertation et de décision des pouvoirs locaux, sans que les habitants aient été informés de son ampleur. Un projet, avec un tel impact sur les populations et la vie locale aurait mérité, pour le moins d'être soumis aux instances représentatives de chaque commune et au Conseil Communautaire (notre parlement local) ! Les séances du Comité de pilotage, au lieu de rester secrètes auraient, elles-aussi, dû faire l'objet d'une information dans la presse varoise.

Le site de Fontsante, propriété de Caillan sur le Massif du Tanneron est en effet situé dans la commune de Tanneron, réputée pour ses cultures de mimosas, d'eucalyptus et son tourisme vert. Cette implantation a été décidée sans que les habitants ni même les édiles de cette commune, l'aient voté ou inscrit dans leur PLU !

Ce projet pourtant, avance dans l'ombre. Contrairement à ce que M. Cavallier a déclaré lors de la session de l'assemblée de la Com Com du 8 décembre dernier en réponse à la question de M. Loïs Faur élu de Seillans, le projet n'est pas suspendu, si toutefois il l'a été. L'arrêté préfectoral du 12 février 2021 portant sur les délais mentionne que le dépôt des compléments de dossier ont été remis le 6 janvier 2021. C'est bien là, la preuve que les études menées à la demande de Suez se sont poursuivies pendant cette période et que l'instruction du dossier a repris par les services de l'Etat.

Un projet en contradiction avec un développement équilibré du Pays de Fayence

Le projet de Suez remet en cause les grandes orientations du SCoT promouvant le caractère rural du territoire, la préservation de son environnement, de ses paysages remarquables ainsi que de son histoire, ouvert sur l'accueil d'un tourisme vert de qualité, d'amoureux de la nature attirés par les principaux atouts que sont le lac de St Cassien, le Massif de l'Esterel et du Tanneron et les villages perchés.

Que deviendrait notre avenir économique et notre identité, si **l'image de poubelle du Var** devait se superposer à celle d'un territoire rural vivant en harmonie avec son environnement, respectueux de son identité chargée d'histoire ?

EN CE DEBUT D'ANNEE, OU EN EST-ON ?

D'un côté, le Préfet, « *vu les compléments de dossier déposés le 6 janvier 2021 et considérant que la durée de la phase d'examen de la demande d'autorisation environnementale s'avère insuffisante pour terminer l'instruction du dossier...* » arrête « *que le délai d'autorisation environnementale unique présenté par la société SUEZest prorogé de 4 mois à compter du 21 février 2021* » (arrêté Préfectoral du 12 février 2021). Donc, après les élections régionales et départementales.

De l'autre, ce projet rencontre une forte opposition au sein de la population et de la majorité des conseillers municipaux du Pays de Fayence - qu'atteste le succès des pétitions et de la manifestation du 24 octobre dernier - en raison des nuisances (200 camions par jour) des dangers de pollution (lixiviats et particules dans l'atmosphère et rejet dans les eaux), d'incendie ou phyto-sanitaires....

Il rencontre également l'opposition des édiles de la CAVEM qui regroupe les communes du littoral de Fréjus, St Raphaël, Puget, Roquebrune et les Adrets de l'Esterel (motion votée du 11 février 2019 à la CAVEM et délibération du 14 janvier 2021 adoptée par le Conseil municipal des Adrets), ainsi que celle de la commune de Mandelieu (courrier du 23 décembre 2019).

Nous attendons maintenant que les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire débattent en leurs seins et se positionnent officiellement par **délibération. L'instruction par les services de l'Etat ayant repris et l'avis étant rendu au plus tard en juin, il nous semble plus que jamais nécessaire que les élus de notre territoire se positionnent clairement dans les semaines qui viennent.**

Nous demandons que soit respecté LE PRINCIPE DE PRECAUTION ! Dans un contexte aussi fragile et complexe, nul, pas même l'Etat - via le Préfet et la DREAL - ne peut garantir que les choses se passeront exactement comme ils le préconisent pour éviter les risques ! NUL NE PEUT PREVOIR QU'IL N'INTERVIENDRA PAS D'EVENEMENTS INCONTROLABLES ! comme récemment les inondations dans la vallée de la Roya.... ! nous sommes bien en zone de risques d'incendie – rouge ! avec des vents violents ! et même en zone à risques sismiques orange !... Souhaitons que nos élus aient cette sagesse !

L'échéance de moins de 3 mois

Il reste moins de 3 mois avant la fin de l'instruction du dossier par l'Etat et la décision du Préfet de lancer l'enquête publique. S'il n'est pas voulu par les instances locales, le projet est pourtant ardemment promu par le groupe Suez au nom d'un intérêt supérieur qu'on nomme l'Intérêt Général lié bien sûr, à l'intérêt financier, ce qui ne peut que rencontrer l'oreille favorable de l'Etat.

Seule une mobilisation des habitants en alliance avec nos maires et tous les élus de la ComCom du Pays de Fayence, des villes du littoral regroupées dans la CAVEM pourra mettre un terme à cette inanité et éviterait d'en arriver à une situation comparable à celle de Notre Dame des Landes ou du barrage de Sivens dans le Tarn.

C'est pourquoi Le « Comité de Liaison pour la Protection du Massif de l'Esterel et du lac de St Cassien » et l'association « Vivre et Agir aux Estérêts du Lac (VAEL) » ont décidé le 17 mars dernier, d'unir leurs forces et leurs compétences pour mener la lutte contre ce projet qui défigurera à jamais notre beau Pays.

Encadré

APPEL DU 17 MARS 2021 : IL Y A URGENCE ET LE FEU AU LAC !

L'UNION CONTRE LA DECHARGE DE FONTSANTE appelle toutes les associations, les organismes, les personnes volontaires et les personnalités indépendantes à les rejoindre.

- ♣ **Rejoignez l'UNION CONTRE LA DECHARGE DE FONTSANTE**
- ♣ **Participez À NOS ACTIONS**
- ♣ **Informez vous AVEC LE SITE « *fontsante.org* ».**
- ♣ **Signez LA PETITION EN LIGNE**
- ♣ **Interpellez VOS ELUS départementaux et régionaux lors des prochaines élections.**
- ♣ **Suivez-nous SUR FACEBOOK**

UNION CONTRE LA DECHARGE DE FONTSANTE

JM Gerassi ,« Vivre et Agir aux Estérêts du Lac (VAEL) »

Bernard Masbou, « Comité de Liaison pour la Protection du Massif de l'Esterel et du lac de St Cassien »

Jean Louis Le Moal LACOVAR